



Faint handwritten text at the top right corner.

Registre supplémentaire

Handwritten text in French, likely a registration or administrative record, mentioning names and dates.

Handwritten text in French, starting with 'L'ajournement de la fête de la Sainte-Trinité...', detailing a public holiday or event.

Mairie de Trilbarrou

qu'on aura Jones, fille de François Michel Schmie
 & Catherine Stevete Jodan sa
 Epouse les pères & mère demourant à Loria & Collon
 de Sautheon François nûe bigler, Lesquels Jean
 Baptiste Le Niche et Pierre & Nicolas Vermelle
 nous declare que Elizabeth Schmie est morte hier
 à cinq heures du soir, chez Pierre & Nicolas Vermelle
 au noyauirec et Jean de Dussé l'aydem acte
 que Jean Baptiste Le Niche a signé avec moi
 Et Pierre & Nicolas Vermelle a declare me & l'onnois Esquid
 fait en la maison commune de Hilloardes les Jours
 mais et au s'edite Jean Baptiste Le Niche

M. J. B.
 Officier public

Aujourd'hui vingtième jour de L'année L'an deuxieme
 de La République française une & indivisible à Neufchâtel
 du canton pardevant moi Joseph Buisson (Eclésiaste)
 docteur en droit & en grammaire & en l'enseignement
 des langues & des sciences, & en l'enseignement en la
 Maison commune Jean Baptiste Le Niche âgé de vingt ans
 Jean Louis Monnerie et Nicolas Michel & autres
 âgés de vingt trois ans & autres Jours domiciliés
 dans cette Municipalité, Le premier tenu en la
 & second père de Genevieve Mariee Nantier âgée de



deux mois huit jours et de Marguerite
 second & en Epouse des Jours & mère, Lesquels
 Le Niche et Nicolas & Michel Nantier nous declare que
 Genevieve Mariee Nantier est morte hier, & Nicolas Michel
 conjuge, & Jean de Dussé l'aydem acte que Jean Baptiste
 Le Niche et Nicolas Michel Nantier ont signé avec moi
 fait en la maison commune de Hilloardes les Jours
 mais et au s'edite Jean Baptiste Le Niche
 Nicolas Michel Nantier

M. J. B.
 Officier public

Aujourd'hui vingt & sixième jour de l'année
 L'an deux de La République française une &
 indivisible, à Neufchâtel de Canton pardevant moi
 Joseph Buisson (Eclésiaste) le deux de l'année mil sept
 quatre vingt deux (vint six) pour des sur les acte
 deshérités & constatés les Naissances, Mariages & décès
 des Citoyens, son conjuge en la maison commune
 Jean Christienne Vermelle Marier âgée de cinquante
 deux ans et Nicolas Jean Louis Monnerie âgé de
 vingt ans & autres Jours domiciliés dans
 cette Municipalité, Le premier Jours et le second Jours
 de Mariee Magdelaine Genevieve Nantier âgée de

Née morte ymuree avec lequel Jean Christofane
 Somalle et Nicolas Lemaire mon declare que Marie
 Madeline Gouvis ymuree est morte hier a midi
 au domicile de Nicolas Somalle et Jon ai dussé appreten
 acte que Nicolas Somalle et Jean Christofane ymuree
 ont signé avec moi.

Fait en la maison Commune de trilbardore les jour
 mois et an susdit. Nicolas parent
 Jean Christofane Lemaire muell


 Nicolas parent

Aujourd'hui trente Gorninae L'induction de la
 République Française une et indivisible, a huit heures
 de soir pardevant moi Joseph Dusautoy Au le deux
 Decembre mil sept cent quatre vingt deux (Tria Nite)
 nous dressons les actes de l'Etat de la Nation
 Mariages de decés des Caterne, et de luyance en
 La maison Commune de la Commune de trilbardore
 des uns Monseigneur et Françoise Fleuret aussi
 Monseigneur aye de tant trois ans lors de son domicile
 dans La Municipalite de trilbardore, Le premier témoin
 et Le second pere de Françoise Fleuret aye d'un
 jour et de Marie Marguerite Elizabeth Veruille
 son épouse ses pere et mere, lesquels Denis Fleuret
 et Françoise Fleuret mon declare que Françoise
 Fleuret est morte a six heures du matin chez Françoise



L'induction de la
République Française

Fleuret son pere, et Jon ai dressé le present acte
 avec Denis Fleuret et Françoise Fleuret avec
 signé avec moi.

Fait en la maison Commune de trilbardore les
 jours mois et an susdit. Françoise Fleuret
 Denis Fleuret


 Françoise Fleuret

Aujourd'hui quinziesme Jour de Decembre L'induction
 de la République Française une et indivisible a
 de heures du matin pardevant moi Joseph Dusautoy
 Au le deux Decembre mil sept cent quatre vingt
 deux (Tria Nite) nous dressons les actes de l'Etat
 et constater les naissances, Mariages et decés des
 Citoyens, et de luyance en la maison Commune
 Claude Gouvis aye de tant huit ans Monseigneur
 et Françoise Gouvis aye de quarante deux ans
 Monseigneur lors de son domicile dans la Commune
 de trilbardore, Le premier oncle et Le second pere de
 Françoise Fleuret Françoise Gouvis aye de
 vingt ans et de Marie Marguerite Elizabeth Veruille
 son épouse ses pere et mere, Les quels Claude Gouvis
 et Françoise Gouvis mon declare que Françoise

Scholastique Euphémie Gaurilet en morte hier a
cette heure du matin au domicile de Cleman
Gaurilet et j'en ai dressé le premier acte que Claude
Gaurilet et Cleman Gaurilet ont signé avec moi
Eugène Claude Gaurilet qui a déclaré ne savoir
signer +
J'ai eu Les Meurs Commune de Billbarden les
Jours mois et an susdits
Clement Gaurilet

Clement Gaurilet
J. Gaurilet

Dijon le 13^{me} jour de Scorial l'an deux
desa République française une et indivisible a cette heure
du soir pardevant moi Pierre Dubé Ecu le 1^{er} greffier
pour dresser les actes de Mariage a constatés les Naissances ou
Mortuaires et de ces Actes, J'ai comparé en
La Maison Commune, Antoine Bonhomme age de
quarante trois ans Cordonnier et Marie Nilsdorn Vaumart
age de soixante deux ans tous deux domiciliés dans
La Commune de Billbarden le premier tuteur et le
second oncle paternel de Charles François Jumeau
Tays de toute deux ans moi Meis veuf de Marie
Jeanne Hallé son épouse décédée dans La Commune de
Versailles, Lesquels Antoine Bonhomme et Marie
Nilsdorn Vaumart m'ont déclaré que Charles François
Jumeau est en mere a qui j'ai dressé un acte de Naissance
du matin au domicile de Marie Jeanne Vaumart



L'archiviste
E. J.

La mere domiciliée dans cette commune, et j'en ai dressé
le second acte que Antoine Bonhomme et Marie
Nilsdorn Vaumart ont signé avec moi
J'ai eu La maison Commune de Billbarden les
Jours mois et an susdits Pierre Nilsdorn
Antoine Bonhomme
Hubert Hoff public

Dijon le 13^{me} jour de Scorial l'an deux
desa République française une et indivisible
a cette heure du matin pardevant moi Pierre Dubé
age National, Ecu le 1^{er} greffier pour dresser
les actes de Mariage a constatés les Naissances, Mortuaires
ou de ces Actes, J'ai comparé en La Maison
Commune, Joseph Desautour Intendant age de cinquante
ans et Etienne Philippe Seguin age de quarante
quatre ans Monvairés tous deux domiciliés dans
La Municipalité de Billbarden, le premier tuteur
et le second greffier de la Commune de Billbarden
age de onze mois et de Louise Julie Digeon son
épouse ses parents et mere, Lesquels Joseph Desautour
et Etienne Philippe Seguin m'ont déclaré que

françoise benjamine dequin est morte hier a
Cinq heures du soir au Chateau de philippe a l'age
de quatre ans; le Jon ai dressé le pres en acte que
Joseph Dussaut et Etienne Philippe dequin ont
signé avec moi.

fait en la maison commune de Billardou le
Jours mois et an susdit;

Joseph
Anabi Hoff

Du jour d'uy vingt septieme Jour de fructidor de
deuxieme de la Republique françoise une ce
qu'on appelle a quatre heures du soir pour dresser le acte
de décès a constater les naissances, Mariages et décès
des Citoyens sont comparés en la maison commune
Jean Baptiste Thomas Jais de quatre ans
Charles et Charles Luthere age de six ans et demy
catholiques teni deux demeurant dans la commune
de Billardou, le premier Jais et le second Jais
de Genevieve Mellet veuve de six ans et demy
une laquelle Jean Baptiste Thomas Jais et Charles
Luthere mine declare que Genevieve veuve Dubois
est morte hier a dix heures du soir en son domicile,
et Jon ai dressé le pres en acte que Jean Baptiste
Jais et Charles Luthere ont signé avec moi,
fait en la maison commune de Billardou le
Jours mois et an susdit, Carluz Jais mineur

Anabi Hoff



1878
86
1884

1878
1799
85

Cinq heures
et

12 feuillets

Trilbardou

Trilbardoult

L. A. L. R.

Mairie de Trilbardou

André Goussier

Mairie de Trilbardou



premier feuillet

Registre de Publications de Mariages
oppositions aux Actes de Mariages, et des actes
préliminaires de Divorce, pour la Paroisse de
Trilbardou, où se trouvent par feuilles et desuies
feuilles au nombre de six, par l'ours Jean Louis
et Nicolas Bédard du District, Suran la Loi
du deuant et nombre huit Sept cent quatre vingt deux,
qui trustent l'Etat civil des Citoyens.
Fait a Mantes le treize et un Décembre
l'an Sept cent quatre vingt deux, à l'art. de la
Republique Française. / M. M. M.

L'an mil Sept cent quatre vingt deux. Le dimanche
de la République Française. Le Dimanche treize
Jours précédant Noël, Joseph Dusault, Greffier de
La commune de Trilbardou, nommé par délibération
du jour de ce mois dernier a l'effet de recevoir les actes
de Naissances, Mariages et décès, conformément
à la Loi du 20 septembre 1792, où au jourd'hui heure
de midi, publié a haute voix, devant la porte
Postérieure et principale de la Mairie Commune de
Trilbardou, que Jean Baptiste Permeille, Maire,

age de vingt trois ans de moi fils de Jean chrisostome
Vernulle, aussi macon, age de cinquante deux ans
et de deffunte Marie Anne parant, et de son et mere
demourant dans La municipalite de hillbardre,
Et Marie Guenier Justine & Aguin, Linzero, agee
de vingt deux ans et de moi fille de Elie & Aguin
Maurouvier agee de cinquante cinq ans et de Marie
Anne Le Pretre agee de cinquante neuf ans, ser
pore et mere. demourant aussi dans cette municipalite
Eubandier faire rediges pardevant moi le onze du
present mois de fevrier a onze heures du matin. L'acte
de leur mariage, conformement aux dispositions de
L'edit du 20 septembre 1792.

Et j'ai, en execution de la meme loi, fait afficher la
presente publication par l'etat, a la principale porte
de la mairie commune de cette communaute de hillbardre
faire a hillbardre les jours, mois et an susdits

Joseph Maurouvier P. officier public

Le present acte est quarte vingt trois Le deuxieme de la
Republique Francaise Le dimanche des Jours mari Joseph
Maurouvier Justine de la commune de hillbardre nomme
par deliberation du deux decembre dernier a l'effet de recevoir
Les actes de naissance, mariage et decès, conformement
a la loi du onze de fevrier 1792, au jourd'hui heure de midi
publie a haute voix devant La principale mairie commune
de hillbardre, que Francois Bonclefem Maurouvier agee de

vingt neuf ans fille de Pierre Bonclefem & de Anne
Lessorand agee de soixante cinq ans et de deffunte Eleonore
Chalopin Domicille dans cette municipalite de hillbardre
Et Marie Catherine Harboure agee de vingt cinq ans Domicille
aussi dans cette municipalite, fille de deffunt. Jean Harboure
et de Germaine Charpentier agee de cinquante neuf ans Domicille
dans La municipalite de Neuchin, Eubandier faire rediges
pardevant moi le onze du present mois de fevrier a onze heures
du matin. L'acte de leur mariage, conformement aux dispositions de
L'edit du 20 septembre 1792.

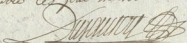
Et j'ai, en execution de la meme loi, fait afficher la
presente publication par l'etat, a la principale porte
de la mairie commune de cette communaute
de hillbardre Les jours, mois et an susdits

Joseph Maurouvier P. officier public

Le present acte est quarte vingt trois Le deuxieme de la
Republique Francaise Le dimanche des Jours mari Joseph
Ducourant de la commune de hillbardre nomme par
deliberation du deux decembre dernier a l'effet de recevoir
Les actes de naissance, mariage et decès, conformement
a la loi du onze de fevrier 1792, au jourd'hui heure de midi
publie a haute voix devant La principale mairie commune
de hillbardre, que Louis Joseph Bonclefem Maurouvier agee de
soixante un ans Domicille de
Pierre Bonclefem & de Anne Lessorand agee de soixante cinq ans
et de deffunte Eleonore Chalopin Domicille dans cette
municipalite de hillbardre, et Marie Anne Euclie
Dien agee de vingt huit ans Domicille de hillbardre
Maurouvier agee de cinquante ans et de Marie Bourrette

age de cinquante ans et de son épouse Marie aussi
Fonciliée dans cette municipalité de trilbardou
Entendront faire rédiger pardevant moi Joseph Dusauty
Lundy vingt cinq de ce mois de Janvier a
deux heures de matin Laote de leur Mariage
Conformement aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792
Et qui en Execution de la même Loi fait afficher la présente
Copies de publication par l'ancien et le principal porte de la maison
commune de cette municipalité de trilbardou
de trilbardou

fait a trilbardou les jours mois et ans susdits


Joseph Dusauty
officier public

Le sixième et septième quatre vingt trois Le deuxième de la
de la République française Le dimanche huitième Mars
moi Joseph Dusauty, secrétaire de la commune de trilbardou
nommé par délibération du 22 décembre dernier a
l'effet de recevoir les actes de Naissances, Mariages et
deces des citoyens conformement a la loi du 20 septembre
1792, ce aujourdhui heure de midi public a haute voix
devant la principale porte de la maison commune
de trilbardou que Antoine François Foncilié âgé de
vingt cinq ans et Berger fils de Jean Antoine Foncilié
et de Marie Genevieve Chuffeno âgé de cinquante
deux ans domicilié dans cette municipalité de
trilbardou, et Marie Genevieve Lefevre âgé de
vingt et six ans fille de Jean François pleigne

et de Marie Jeanne  Le sixième et septième
Cinquante neuf ans domicilié dans la municipalité
de trilbardou, Entendront faire rédiger pardevant l'officier
public de trilbardou, Le Mardi Neuf Marie Laote de leur Mariage
Conformement aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792
Et qui en Execution de la même Loi fait afficher la présente
publication par l'ancien et le principal porte de la maison
commune de cette municipalité de trilbardou
fait a trilbardou les jours mois et ans susdits


Joseph Dusauty
officier public

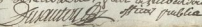
Le sixième et septième quatre vingt trois Le deuxième de la
de la République française Le dimanche huitième Mars
moi Joseph Dusauty, secrétaire de la commune de trilbardou
nommé par délibération du 22 décembre dernier a
l'effet de recevoir les actes de Naissances, Mariages et deces
des citoyens conformement a la loi du 20 septembre 1792, ce
aujourdhui heures de midi public a haute voix devant la principale
porte de la maison commune de trilbardou, que Louis Antoine
Foncilié âgé de vingt six ans et de Marie Genevieve Lefevre
âgée de vingt trois ans fille de Jean Antoine Foncilié
et de Marie Genevieve Chuffeno âgé de cinquante cinq ans
et de Marie Nicolle Dusauty domicilié dans la municipalité
de trilbardou, Entendront faire rédiger pardevant l'officier public
de trilbardou, Le Lundi 9 du mois de Mai Laote de leur Mariage
Conformement aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792

et J'ai en Execution de la même loi fait afficher la
présente publication par l'ordonnance de la principale porte
de la maison commune de cette communauté

fait à Billbœrdon le jour mois et an susdits


Affiché public

Le sixième jour du quatrième mois de l'année dernière de la
République française, Le Dimanche de saint Michel moi Joseph
Dumestre Procureur de la commune de Billbœrdon nous le
délégation de deux desdits devoirs a l'effet de recevoir les
actes de naissances, Mariages et décès des Citoyens conformes
à la loi du 20 septembre 1792, ai au jourd'hui heure de midi
publié a haute voix devant la principale porte de la maison
commune de Billbœrdon, que Pierre Michel Saurin aye de
vingt et six ans domicilié dans cette Municipalité
fils de deffunt Pierre Andrieux et de Marie Genevieve la veuve
aye de cinquante ans domiciliée dans la Municipalité
de Marmantra, et Marie Marguerite Loran aye de vingt
deux ans fille de Jean Loran et Marie Genevieve
Cinquante six ans et de Marie Marguerite de la Halle
aye de cinquante quatre ans domiciliée dans cette Municipalité
de Billbœrdon Intendimus faire rediger pardevant moi Joseph
Dumestre L'un des vingt six du premier mois de l'année
deux heures du matin l'acte de leur mariage conformément
aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792
et J'ai en Execution de la même loi fait afficher la présente
publication par l'ordonnance de la principale porte de la maison
de cette communauté fait à Billbœrdon le jour mois
et an susdits


Affiché public

Le sixième jour du quatrième mois de l'année dernière de la
République française, Le Dimanche de saint Michel moi
Joseph Dumestre Procureur de la commune de Billbœrdon nous le
délégation de deux desdits devoirs a l'effet de recevoir les
actes de naissances, Mariages et décès des Citoyens conformes
à la loi du 20 septembre 1792, ai au jourd'hui heure de midi
publié a haute voix devant la principale porte de la maison commune
de Billbœrdon, que Marie Françoise Maillard aye de vingt trois
ans et de son ayeux Jean de deffunt Marie Genevieve Sophie Gaudin
et Marie Marguerite Elizabeth Durique aye de vingt quatre ans
fille de Claude Ambroise Durique Lamoignon aye de cinquante quatre
ans et de Marie Genevieve Elizabeth yve de cinquante deux
ans tous domiciliés dans la Municipalité de Billbœrdon Intendimus
faire rediger pardevant moi L'un des vingt six du premier mois de l'année
deux heures du matin l'acte de leur mariage conformément
aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792, et J'ai en Execution
de la même loi faite afficher la présente publication par l'ordonnance
de la principale porte de la maison de cette communauté
fait à Billbœrdon le jour mois et an susdits


Affiché public

Le sixième jour du quatrième mois de l'année dernière de la
République française, Le Dimanche quatrième jour du mois de
septembre nous le délégué de deux desdits devoirs a l'effet de
recevoir les actes de naissances, Mariages et décès des Citoyens
conformes à la loi du 20 septembre 1792, ai au jourd'hui heure
de midi publié a haute voix devant la principale porte de la
maison commune de Billbœrdon, que Etienne Lefranc aye de

Vingt six ans Cavalier fils de Jean Philippe Lefranc
age de vingt six ans aussi Cavalier et de Elizabeth Jolien
age de cinquante neuf ans domiciliés dans la Municipalité
d'Orpelly, La Marie Nicole La Roche age de vingt quatre
ans veuve, fille de Jean Baptiste La Roche age de six ans
quatre ans Mamanis et de Marie Angelique Courtois
domiciliés dans cette Municipalité de St. Barthelemy, Intendons
faire rediger pardevant moi Lundi, Vingt deux du present
moi de Juillet a cinq heures du matin Leote Deleustering
Conformement au disposition de la loi du 20 septembre 1792
Et j'ai en execution de la même Loi fait afficher la presente
publication par l'écriteur a la principale porte de la maison
de cette Communauté

Publie

au mois de Septembre quatre Vingt Neuf Le Deuxieme de la
Republique Françoise, Le Dimanche Vingt huit Juillet Moi
Joseph Desautels nommé par deliberation du deux de ce mois
decembre, au sujet de recevoir les actes de Naissances, Mariages
et desces des citoyens conformement a la loi du 20 septembre
1792, au jourd'hui heure de midi public a haute voix
devant la principale porte de la Maison commune de
St. Barthelemy, que Jean Dupre age de trente six ans vingt
Mois Courtois domiciliés dans la Municipalité de St. Jean
fils de Jean Pierre Dupre age de six ans et six mois catholique
et de Susanne Catherine Charbonnier domiciliés de la

Municipalité de  St. Barthelemy, de Marie Jeanne
Elizabeth veuve Dupre ^{cinquante six} de trente quatre ans et six mois
Veuve de Jacques Philippe veuve domiciliés
dans cette Municipalité de St. Barthelemy, Intendons faire
rediger pardevant moi, le Mercredi, Vingt un du mois d'août
a six heures du matin Leote Deleustering conformement
au disposition de la loi du 20 septembre 1792
Et j'ai en execution de la même Loi fait afficher la presente
publication par l'écriteur a la principale porte de la
Maison commune de cette Communauté de St. Barthelemy
fait a St. Barthelemy le jour mois et an susdit

Publie

au mois de Septembre quatre Vingt Neuf Le sixieme de la
Republique Françoise au indissoluble Le Dimanche Vingt
quatre novembre Vingt Neuf, Moi Joseph Desautels nommé
par deliberation du deux de ce mois de ce
decembre les actes de Naissances, Mariages et desces des
Citoyens conformement a la loi du 20 septembre 1792
au jourd'hui heure de midi public a haute voix devant
la principale porte de la Maison commune de St. Barthelemy
que Casimir Theodore Miniguy age de vingt six ans
charretier fils de Joseph Jean Miniguy et de Genevieve
Charpentier domiciliés dans la Municipalité de Charney
et opportune Charlotte Desautels age de six ans
domiciliés dans cette Municipalité, fille de Nicolas

Desuz Manourria et de Genevieve tetteu domiciliés
dans La Municipalité de Métry, Entendons faire
rediger l'acte de leur futur mariage pardevant l'officier
public de Métry le Lundi deux Decembre prochain
Conformement a La Loi du 20 septembre 1792.

Et j'ai en Execution de la même Loi fait afficher la
présente publication par Le Maire a la principale porte
de la Maison de cette commune,
faire a vilbardou les Jours Meis et au Samedi

M. M. M. M. M. M.
Officier public

quatorze
deuxième

Originaire d'Hay de la commune de la République
femelle une et judiciaire, moi Joseph Durand, Notaire pardevant
de deux Decembre mil sept cent quatre vingt deux (M. M. M. M. M. M.)
Office de recevoir les Actes de Mariages, Mariages et dees par
notaire conformément a La Loi du 20 septembre 1792, au
midi heure de midi public a haute voix, dans la
principale porte de la commune de vilbardou, que Ferdinand
femelle âgé de vingt six ans, habitant domicilié a Hay
La publication, fils de Joseph Joseph femme et de
poimee Marguerite Méry, domiciliés a Hay le departement
de Paris de la commune de Calais, le Mari auctant fait
âgé de vingt trois, fille de Joseph Joseph femme
et de Marguerite Constante Vasso, domiciliés dans la
Municipalité de vilbardou, Entendons faire rediger
l'acte de leur futur mariage pardevant moi
le Lundi vingt six Germinal conformément a La Loi du 20
septembre mil sept cent quatre vingt deux

Signature

Et j'ai en Execution de la même Loi fait afficher
la présente publication par Le Maire a la principale porte
de la Maison de cette commune,
faire a vilbardou les Jours Meis et au Samedi

M. M. M. M. M. M.
Officier public

Originaire d'Hay de la commune de la République
femelle une et judiciaire, moi Joseph
Durand, Notaire pardevant l'Office de recevoir les Actes de Mariages,
Mariages et dees des Citoyens, conformément a La Loi
du 20 septembre 1792, au midi heure de midi
public a haute voix, devant la principale porte de la
Commune de vilbardou que Fernand Germaine
âgé de vingt quatre ans, fils de Joseph Germaine
et de Marie Anne Hardou domiciliés a Paris le departement
de Paris, Entendons faire rediger l'acte de leur futur
mariage pardevant l'Officier Public de Paris le
Mardi deux Septembre prochain, Et j'ai en Execution
de la même Loi fait afficher la présente publication par
Le Maire a la principale porte de la Maison de cette
commune,
faire a vilbardou les Jours Meis et au Samedi

M. M. M. M. M. M.
Officier public

et d'Hay de la commune de la République, Notaire pardevant l'Office de recevoir les Actes de Mariages, Mariages et dees des Citoyens, conformément a La Loi du 20 septembre 1792, au midi heure de midi public a haute voix, dans la principale porte de la commune de vilbardou, que Ferdinand Germaine âgé de vingt quatre ans, fils de Joseph Germaine et de Marie Anne Hardou domiciliés a Paris le departement de Paris, Entendons faire rediger l'acte de leur futur mariage pardevant moi le Lundi vingt six Germinal conformément a La Loi du 20 septembre mil sept cent quatre vingt deux

Aujourd'hui des franchises pour le cadastre son d'ancien
 de la République française une et indivisible, Nui Sieur Dubi
 agent National de la commune de Trilbardou (la que
 délibération du 26 prairial de l'offe de servir les actes
 de naissance, mariage et de cel des citoyens conformément
 à la loi de 20 septembre 1792 et aujourd'hui heure de midi
 publick devant moi devant la principale porte de la maison
 commune de Trilbardou, que Jean Sieur Bouche Domicilié dans
 cette commune, fils de Joseph Jean Bouche et de Doffante Marie
 Joseph veuve, et de Doffante Marie Charles fille de Saul
 Charles et de Doffante Marie Catherine Dussaut, domicilié dans
 cette commune, et Louis Sieur de la Roche de la Roche
 Mariage gardonne aux armes de la République de la loi de la loi
 par la loi, le Juri ou Exécution de la même loi que
 affiché. Lequel publickure par le Juri de la principale
 porte de la maison de cette commune
 fait à Trilbardou ce jour mois et an susdit.

Acheté par
 M. de Trilbardou

Mairie de Trilbardou